

RÉSIDENCE DE TOURISME

PIERRE ET VACANCES Résidence l'Archipel***(en cours de classement)



64, boulevard Thalassa
22700 Perros-Guirec

Tél. : 0891 70 10 69 (0,225 €/mn)
Fax : 02 96 49 82 83

www.pierreetvacances.com
pga@pierreetvacances.com



Ouvert du 21/12 au 05/01 et du 08/02 au 08/11
68 appartements de 2 à 7 personnes

	mini	maxi
Appartement semaine	280 €	1630 €

(courts séjours possibles, 2 nuits minimum)

Piscine
(de mai à septembre)
Aire de jeux
Ascenseurs



Vous cherchez une location, un hôtel, un camping,... sur
www.centrale-disponibilites-hebergements.com
les disponibilités en direct et toute l'année.

CHAMBRES AVEC B/WC OU D/WC
ROOM WITH B/WC OR D/WC
ZIMMER MIT B/WC ODER D/WC

CHAMBRES AVEC VUE SUR MER
ROOM WITH A SEA VIEW
ZIMMER MIT MEERBLICK

NOMBRE DE PLACES POUR PARKING PRIVÉ
PLACE FOR PRIVATE PARKING
PRIVATER PARKPLATZ NUMERIERT

GARAGE VÉLO / MOTO

CHAMBRES AVEC TÉLÉVISION
ROOM WITH TV - ZIMMER MIT TV

RESTAURANT ACCUEILLANT DES GROUPES
RESTAURANT GROUPS
RESTAURANT FÜR GRUPPEN

HÔTEL ACCUEILLANT DES GROUPES
HOTEL GROUPS - HOTEL FÜR GRUPPEN

SALLE DE RÉUNION
CONGRESS ROOM
KONGRESSZIMMER

HANDICAPÉS
DISABLED - BEHINDERTE

JARDIN D'AGRÈMENT
PLEASURE GARDEN - GARTEN

ACCÈS INTERNET WIFI
DANS LES CHAMBRES

CHÈQUES VACANCES

SOIRÉE ÉTAPE

CHIEN NON ADMIS DANS L'HÔTEL
DOG NOT ACCEPTED IN THE HOTEL
HUNDE UNTERWÜNSCHT

CHIEN ADMIS À L'HÔTEL
DOGS ACCEPTED IN ROOMS
HUNDE IM ZIMMER GESTATTET

CHIEN ADMIS AU RESTAURANT
DOGS ACCEPTED IN RESTAURANT
HUNDE ERWÜNSHT IN RESTAURANT

La taxe de séjour est instituée d'AVRIL à SEPTEMBRE

Hôtel ****	1.20 €	Gîte rural	0.55 €
Hôtel ***	0.80 €	Centre de vacances	0.55 €
Hôtel **	0.55 €	Chambres d'hôtes	0.50 €
Hôtel *	0.40 €	Camping 3 étoiles	0.25 €
Hôtel non classé	0.25 €	Camping 4 étoiles	0.25 €
Meublé	0.55 €		

Les prix indiqués en demi-pension et pension complète sont des prix par personne, sur la base de deux personnes par chambre - Les prix indiqués varient de mini hors saison, à maxi saison.

Les prix et renseignements communiqués par les établissements de Perros-Guirec varient selon l'époque de l'année et n'engagent pas la responsabilité de l'Office de Tourisme - La taxe de séjour est instituée d'avril à septembre.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, les informations demandées sur ce formulaire sont nécessaires au traitement de votre demande. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant auprès de l'Office de Tourisme de Perros-Guirec : 21 place de l'Hôtel de Ville - 22700 Perros-Guirec.

Sauf opposition de votre part, elles pourront être utilisées par l'Office de Tourisme de Perros-Guirec, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses partenaires.